

RÈGLEMENT NUMÉRO 1311

décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Oxford-Cambridge » comme lieu historique

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue exclusivement par vidéoconférence le 17 mai 2021 à 19h, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Lafond Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur Conseiller du district 4
Madame Frédérike Cavezzali Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître la contribution significative d'un personnage historique décédé en lui attribuant le statut d'identification, en conformité aux articles 121 à 126 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE la recommandation favorable du comité du patrimoine a été formulée en faveur de cette nomination, dès la rencontre du 17 mars 2021;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 11 mai 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021 par la conseillère Frédérike Cavezzali ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Identification

Le lieu historique à être identifié est :

Circuit de ski de fond « Oxford-Cambridge »

Article 2 Motifs

Les motifs de l'identification sont les suivants :

Émile Cochand fonde en 1928 avec des hommes d'affaires anglophones le *Laurentian Cross-Country* Ski Club. Le Club établit son quartier général au Chalet Cochand. Ces industriels fortunés amassent des sommes pour l'aménagement de pistes de ski. Les années 1930 sont fastes pour la région avec l'arrivée du train de neige qui amène des milliers de skieurs.

Le championnat de ski qui oppose les universités Oxford et Cambridge d'Angleterre à une équipe locale a lieu chaque année en Suisse. L'édition de 1932 se déplace à Sainte-Marguerite-Station, du nom de la 2e gare située à Sainte-Adèle, au nord-est de celle de Mont-Rolland.

Un contingent de skieurs anglais, dont fait partie le prince Constantin de Lichtenstein, arrive au Canada, pour disputer le championnat qui oppose cette fois, les universités Oxford et Cambridge à une équipe formée de skieurs canadiens. Les athlètes

s'affrontent dans une série d'épreuves de ski, dont un parcours de 10 miles, à travers champ entre Shawbridge et le Sainte-Marguerite-Station là où Émile Cochand et le Laurentian cross-country ski club ont balisé le parcours.

C'est pour commémorer l'événement et le sentier emprunté par l'équipe Oxford-Cambridge que la piste a été ainsi nommée. Le sentier passe tout près de l'ancien chalet Cochand qui, arrivé en 1914 à Sainte-Adèle, a été le premier moniteur de ski au Canada.

Le ski de fond a fait de Sainte-Adèle, un pôle de villégiature culturel et touristique très important. Aujourd'hui, plusieurs personnes viennent s'établir dans la municipalité afin accéder plus facilement au réseau de ski de randonnée. L'âge du sentier et son authenticité lui ont permis d'acquérir depuis les années 1920, une valeur d'usage supérieure ainsi qu'une valeur historique très importante.

Article 3 Entrée en vigueur

Avis de motion et projet de règlement	19 avril 2021
Assemblée publique du comité local	11 mai 2021
Adoption	17 mai 2021
Entrée en vigueur	19 mai 2021

Signé à Sainte-Adèle, ce 10e jour du mois de juin de l'an 2021.

<u>(s) Nadine Brière</u>	(s) Audrey Senécal			
Nadine Brière	Me Audrey Senécal			
Mairesse	Greffière et directrice des Services juridiques			

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1311

En vertu de l'article 357 de la Loi sur les cités et villes :

Nadine Brière

Mairesse

Règlement numéro 1311 décrétant l'identification de la piste de ski de fond « Oxford-Cambridge » comme lieu historique.

Par le conseil	17 mai 2021	17 mai 2021	
(s) Nadine Brière	(s) Audrey Senécal		

Me Audrey Senécal

Greffière et directrice des Services juridiques